



SECTION



DSFiPE

COMPTE-RENDU DU CSAL¹ RÉUNI EN FORMATION SPÉCIALISÉE² DU 23 NOVEMBRE 2023

Participants

- x Direction (directeur adjoint, chef PPR)
- x Animatrice de la politique ministérielle de prévention – APMP
- x Médecin du travail
- x Organisations syndicales – OS

Préambule

Cette FS, qui fait suite à celle du 7 novembre, devait être consacrée au seul examen du règlement intérieur (RI). Du fait de ces instances rapprochées, **FO-DSFiPE** n'a pas tenu à faire de déclaration liminaire.

Diverses questions ont néanmoins été évoquées avant d'aborder l'ODJ, notamment :

- un gardien supplémentaire sera affecté au portail voitures pour la durée des travaux de l'autre escalier. Ce gardien sera payé par la DSFiPE (remboursement au MEAE).
- des souris ergonomiques pour droitiers ont été commandées. Des souris pour gauchers pourront également faire l'objet d'un achat si des besoins sont remontés – donc n'hésitez pas à nous signaler toute demande !

1 CSAL : comité Social d'Administration Local, instance qui remplace l'ex-Comité Technique Local (CTL)

2 La FS remplace le CHSCT

- la situation du service des pensions cristallisées (PC) étant mentionnée, la Direction expose sa volonté de confier, à terme, la gestion des appels et des courriels au centre de Laval. La cible est fin 2024/début 2025. L'achat de casques adaptés à la gestion des appels est à venir.

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la FS du 02/10/2023

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Par ailleurs, le PV de la FS du 04/07/2023 fait l'objet de précisions, les OS n'ayant pas été d'accord avec le PV proposé par la Direction.

En vue d'apporter toutes les explications nécessaires, une annexe sera jointe au PV de la FS du 23/11.

2. Examen du RI (pour consultation)

Pour rappel, alors que les premières instances se sont tenues fin 2022, et que le décret relatif aux CSA date de fin 2020, c'est seulement maintenant que la DGFIP a transmis un projet de RI à étudier localement.

Pire, il s'avère que les discussions qui se tiennent lors de cette FS sont totalement vaines, puisque le RI proposé pour avis en CSAL sera le RI-type de la DGFIP, sans qu'aucune modification ne puisse y être apportée.

En plus d'être absurde, c'est une démarche qui nie totalement le dialogue social, cela est vivement souligné par **FO-DSFiPE**.

Chaque article du RI a été proposé pour consultation. Les propositions des OS, et de **FO-DSFiPE**, visaient à étendre les pouvoirs des représentants du personnel, et à préciser certains délais, notamment en matière de convocation urgente de la formation.

L'ensemble des propositions devrait être consultable sur l'intranet de la DSFiPE.

3. Questions diverses

Une collègue a été victime, fin octobre, d'un accident (chute sur le trajet quotidien). Le dossier n'ayant été réceptionné que le 17/11 par l'AP, il n'a pas été transmis dans les délais à la FS du 23/11 pour être examiné en tant qu'accident du travail.

C'est l'occasion de rappeler pour **FO-DSFiPE** que le RI prévoit justement une transmission au fil de l'eau des accidents de service, afin que les OS soient averties le plus en amont en possible – la Direction considérait que le fait que le dossier ne puisse pas être étudié en FS les dispensait de l'envoi des informations.

Sur le budget, suite à l'expérimentation de deux ballons ergonomiques aux services Paye, CGRE, et BIL, il est proposé l'achat de cinq ballons avec socles.

Dans le cadre du plan de renouvellement des fauteuils, les premiers remplacements ont été effectués.

Concernant la ToIP, il est indiqué que le renvoi d'appel serait fixé lors du paramétrage initial, et qu'il ne serait ainsi pas possible d'opérer une bascule sur son téléphone personnel les jours de télétravail.

